



Rapport de la commission au Conseil communal
Postulat déposé par le groupe des jeunes « Création d'un espace de rencontre et d'animation »

Date de la séance : 15.02.2023

Rapport n° : 04/2023

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce rapport municipal était composée de :

PLR 1 : M. Adame BIRUK
PLR 2 : M. Yves MORCAUT
PLR 3 : M. Alexander OMKU
PS 1 : Mme Léa PACOZZI
PS 2 : Mme Morgan Caroll BRIDE
Verts.es 1 : M. Youri ROSSET
Verts.es 2 : Mme Barbora DAVIDEK
Vert'lib : M. Patrick EERDMANS
GHP : M. David REGAMEY

Tous les commissaires étaient présents, à l'exception de Mme. Morgan Caroll Bride absente non-excusee.

Représentant(s) de la Municipalité : Mme. Brigitte Crottaz, municipale responsable de la culture

Représentante des affaires culturelles et des manifestations : Mme. Marie Gaud, responsable

Introduction

La municipalité commence par transmettre un certain nombre d'informations complémentaires. Elle rappelle, d'abord, que l'organisation des Estivales 2023 a déjà commencé et donc que nos décisions concernant ce postulat ne pourront pas être appliquées cet été. Elle souligne également qu'elle veut offrir des animations estivales pour tous les types de population de la commune et non pas se limiter à une offre réduite.



Discussion générale

Un commissaire s'interroge sur « les constats de disfonctionnement » évoqués dans le préavis au sujet des Estivales 2022. On lui répond que dans le format actuel des estivales (une buvette « louée » par les associations locales et une animation organisée par la municipalité) peut parfois être problématique lorsque l'animation prévue ne correspond pas au public attiré par l'association. On évoque également les imprévus météo, qui, en l'absence de couvert, ont pu conduire à l'annulation de quelques soirées pendant l'été.

Un commissaire relève que la place de la Croix-Blanche serait plus appropriée pour les événements estivaux, puisqu'elle offre une meilleure visibilité que la place des fêtes, choisie jusqu'ici. Il insiste aussi sur le fait, que le but du postulat n'était pas de demander l'organisation d'un événement bruyant ou de l'ampleur d'un festival, mais de proposer une offre de début de soirée où la population pourrait se réunir autour d'un verre. De ce point de vue, il ne lui semble pas qu'il y aurait des nuisances importantes vis-à-vis du voisinage, puisque l'évènement ne dépasserait pas les 22h prévues dans le règlement de police et serait relativement calme.

Sur ce point, la municipalité rappelle qu'un tel format sur la place de la Croix-Blanche poserait deux problèmes. Tout d'abord cela nécessiterait un investissement important de la part des employés communaux. Puis elle rappelle qu'un format de buvette créerait un problème de concurrence avec l'Auberge communale.

Un commissaire relève également que les Estivales manquent de visibilité sur les bas d'Épalinges (zone des Croisettes) et souhaiterait également proposer qu'il y ait plus d'évènements estivaux dans cette partie de la commune.

Un commissaire félicite la municipalité pour l'organisation des Estivales, qui créent une bonne ambiance dans la commune durant l'été. Il souligne que les soirées des Estivales manquent parfois d'inclusivité. En effet, selon lui, il est difficile de se sentir accueilli lors d'une soirée organisée par une association locale fortement représentée parmi le public. Il soulève qu'une buvette tenue par la commune, ou par un acteur externe permettrait d'apporter plus de neutralité à la soirée et être ainsi plus inclusive. Un autre commissaire propose d'organiser ces événements en collaboration avec le restaurant de l'Union.

La municipalité explique qu'elle a réfléchi à engager des jeunes dans la tenue de la buvette. Néanmoins, ceci n'a pas toujours été concluant, les jeunes du CAP étant souvent mineurs, ils ne pouvaient donc pas tenir une buvette et les jeunes de l'EHL sont souvent à l'étranger et donc indisponibles pendant l'été.

Finalement, les membres de la commission insistent sur le fait que la municipalité doit être plus ambitieuse dans son utilisation de la place de la Croix-Blanche, qui pourrait offrir de la visibilité aux Estivales et animer notre village. Notre commune doit oser faire plus pour s'adapter correctement aux nouvelles attentes de notre population grandissante et ainsi éviter de devenir une ville-dortoir.

La commission félicite également la municipalité pour son travail récent et à venir et pour son souhait de développer toujours plus l'offre culturelle de notre commune.

La municipalité a bon espoir de pouvoir mieux utiliser la place de la Croix-Blanche d'ici 2025 et le changement de gestionnaire de l'Auberge communale. Entre-temps, elle va travailler à améliorer la visibilité de ses Estivales et continuer à développer son offre culturelle.



Sur ce dernier point les membres de la commission émettent le vœu, à l'unanimité, que la municipalité consulte les TL pour pouvoir faire de la publicité pour les Estivales aux Croisettes et dans les bus.

Elle adopte la réponse de la municipalité à l'unanimité.

Amendement

Oui

Non

Soumis au rapport de la CoFin

Oui

Non

Conclusions

C'est à l'unanimité de ses membres présents que la Commission désignée à cet effet vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le rapport suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le rapport n° 04/2023 de la Municipalité du 23 janvier 2023 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

D'adopter les conclusions de la municipalité

La présidente rapporteuse de la commission
Léa Pacozzi



Le 7 mars 2023